

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

**MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE
RETRAITES AGRICOLES - (N° 2842)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 14

AMENDEMENTprésenté par
M. Brugerolles

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ménages »,

les mots :

« non-salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.